Procès verbal de livraison - Site internet

Désignation du client

Raison sociale <u>ou</u> Nom prénom	Projet	
Code postal	Date	16-02-2013
Ville	Version	1.0
Adresse	·	
Téléphone	Fax	

N° du contrat :

Date de signature du contrat :

Description de la prestation

Création du site internet conforme au cahier des charges.

Développement d'un module de gestion conforme au cahier des charges.

Développement d'un module social conforme au cahier des charges.

Arborescence conforme au cahier des charges

Contenu rédactionnel à la charge du client.

Le client ou son représentant reconnaît expressément, par la signature du présent procès-verbal, l'exactitude de l'ensemble des informations ci-dessous :

- Le client déclare avoir librement défini le contenu et l'architecture du site web répondant à ses besoins, en fonction des qualités techniques requises et de l'utilisation auquel il le destine.
- Le client déclare être parfaitement informé des modalités d'utilisation du site web et de son contexte technique d'exploitation. Le client s'est assuré de la compatibilité du site web avec son système d'information.
- Le client a librement choisi le contenu du site web et en est à ce titre seul responsable. Le client garantit au prestataire être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle nécessaires à l'utilisation du contenu du site web en son seul sein.
- Le prestataire certifie avoir livré et installé le bien, objet du contrat, selon le descriptif ci-dessus : charte graphique, pages internet, accès au réseau, hébergement, nom de domaine, référencement, boîte aux lettres.
- Si un cahier des charges a été établi entre le client et le prestataire, mentionnant les caractéristiques du site web ou support voulues par le client, telles que, à titre indicatif, les caractéristiques techniques, la description de l'arborescence à suivre, la mise en page, l'aspect graphique, les couleurs, la caractérisation des fenêtres devant apparaître à l'écran et des liens à créer, le client reconnaît avoir pris livraison et déclare la prestation conforme.
- Il reconnaît son état de bon fonctionnement et l'accepte sans restriction ni réserve.
- Le prestataire se réserve le droit d'enrichir et de modifier le site.
- L'acceptation par le prestataire du procès-verbal de livraison et de conformité vaut transfert par ce dernier au client des droits de propriété de l'architecture technique et visuelle du site web.
- Le prestataire reconnaît au client le droit d'exercer directement contre lui, en lieu et place du client, les droits et recours visés dans le contrat.

LE CLIENT

A La Rochelle le 16/02/2013

LE PRETATAIRE

A La Rochelle le 16/02/2013

Cachet d'Entreprise

Cachet d'Entreprise

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »).

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »).